

# CONTRAT DE PARTENARIAT ET DE PRESTATION DE SERVICES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

l'Entreprise **Mathieu Derbré Service**, représentée par DERBRÉ KAPYTKOV Mathieu, agissant en qualité de dirigeant, dont le siège social est situé au 33 Place de l'Hôtel de Ville, 22700 Perros-Guirec, ci-après dénommée « **La Plateforme** ».

ET :

Nom de l'entreprise du prestataire :

.....

Siège social [Adresse du prestataire] :

Représentée par [Nom Prénom] :

.....

.....

Fonction :

.....

.....

Numéro SIRET :

ci-après dénommée « **Le Prestataire** ».

.....

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Plateforme confie au Prestataire, qui l'accepte, des missions d'assistance et de dépannage informatique auprès de ses clients. La Plateforme agit en tant qu'intermédiaire et apporteur d'affaires.

## ARTICLE 2 : INDÉPENDANCE ET ABSENCE DE SUBORDINATION

Les parties déclarent expressément que le présent contrat ne crée aucun lien de subordination ni aucune relation employeur-employé.

1. **Autonomie d'organisation** : Le Prestataire est seul maître de son emploi du temps et de l'organisation de son travail. Il est libre d'accepter ou de refuser toute mission proposée par la Plateforme sans justification.
2. **Moyens d'exploitation** : Le Prestataire réalise ses interventions avec son propre matériel, ses outils et son véhicule. Aucune fourniture n'est mise à disposition par la Plateforme.
3. **Absence d'exclusivité** : Le Prestataire est libre de collaborer avec toute autre entreprise ou de développer sa propre clientèle personnelle.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES ET FACTURATION**

1. **Tarification** : Le Prestataire accepte d'intervenir selon la grille tarifaire en vigueur sur la Plateforme, soit une unité de valeur de **75 € HT** par heure d'intervention entamée.
2. **Facturation** : Pour chaque mission, le Prestataire émettra une facture de prestation de services à l'attention de MDS. Le règlement sera effectué par [Virement/Chèque] sous un délai de [Nombre] jours après réception de la facture.
3. **Charges** : Le Prestataire assume l'intégralité de ses cotisations sociales et impôts liés à son activité.

## **ARTICLE 4 : OBLIGATION DE VIGILANCE ET ASSURANCE**

Le Prestataire s'engage à fournir lors de la signature, puis tous les six (6) mois :

- Une attestation de vigilance URSSAF en cours de validité.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) couvrant les interventions à domicile.

## **ARTICLE 5 : NON-DÉTOURNEMENT DE CLIENTÈLE**

Le Prestataire reconnaît que les clients mis en relation via la Plateforme appartiennent au réseau MDS. En conséquence :

- Il s'interdit de distribuer ses coordonnées personnelles ou cartes de visite privées lors des interventions.
- Il s'engage à ne pas contracter en direct avec les clients présentés par la Plateforme pour une durée de **trente-six (36) mois** suivant la dernière intervention effectuée pour le compte de MDS.

## **ARTICLE 6 : RÉSILIATION**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de [Nombre] jours, par simple notification écrite (email ou courrier). En cas de faute grave ou de manquement aux obligations de sécurité, la résiliation sera immédiate et de plein droit.

---

## **SIGNATURE**

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Le Prestataire (Signature + cachet)** : (*Précédé de la mention "Lu et approuvé"*)